

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES



MINISTRE DES FINANCES

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION

NOTE D'INFORMATION

Août 2014

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

Depuis l'entrée en vigueur du cadre réglementaire portant sur les titres publics émis par voie d'adjudication, le Niger a recours au marché monétaire comme source alternative de financement. Ainsi, le Trésor National du Niger a réalisé, avec succès, vingt (20) émissions de bons du Trésor et trois (3) emprunts obligataires. Dans le cadre de la poursuite de la modernisation des sources de financement du Trésor National et de l'animation permanente du marché monétaire de l'Union, le Ministre des Finances a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) à émettre, au cours du mois d'août 2014, des obligations du Trésor pour un montant de trente milliards (30.000.000.000) de FCFA.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du Règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette note a pour objet de présenter les caractéristiques du deuxième emprunt obligataire par adjudication au titre de l'année 2014, ainsi que l'évolution récente de l'environnement socio-économique du Niger.

1.1. Informations générales sur l'opération

- **Désignation** : obligations du Trésor ;
- **Émetteur** : L'État du Niger à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, sous la responsabilité du Ministre des Finances ;
- **But de l'émission** : le présent emprunt obligataire du Trésor a pour objectif de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales de l'UEMOA pour un montant de 30 milliards de FCFA, en vue d'assurer le financement d'infrastructures sociales et le développement dans les secteurs prioritaires ;
- **Volume de l'émission** : 30 milliards de FCFA ;
- **Valeur nominale unitaire** : 10.000 FCFA ;
- **Souscription minimum** : 100 titres, soit un million (1.000.000) de FCFA ;
- **Maturité** : cinq (5) ans, dont une période de grâce d'un (1) an ;
- **Date de clôture des souscriptions** : 21 août 2014 à 10 h 30 mn TU ;
- **Date de valeur des obligations** : 22 août 2014 ;
- **Forme des titres** : Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la BCEAO ;
- **Remboursement du capital** : amortissement annuel constant, à partir de la deuxième année, avec la possibilité de rachat anticipé de tout ou partie des titres par le Trésor ;

- **Taux d'intérêt** : les obligations porteront intérêt à un taux de 6,25% l'an dès la première année ;
- **Placement** : La souscription primaire des obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux et aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Ces souscripteurs soumissionnent pour cent (100) obligations au minimum ;
- Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant de l'adjudication, soit 18 milliards de FCFA.

1.2. Avantages accordés aux titres

- **Liquidité** : : Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'État s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges ;
- **Fiscalité** : les obligations sont défiscalisées dans tous les États membres de l'UEMOA. En d'autres termes, les intérêts perçus sur ces obligations du Trésor sont exonérés de tous impôts et taxes ;
- **Garantie** : le remboursement est garanti par l'État du Niger ;
- **Pondération dans les risques bancaires** : les obligations sont admissibles au refinancement de la BCEAO. Elles sont pondérées à 0% dans les risques bancaires ;
- **Diversification du patrimoine** : les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières et aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

2. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), qui relève du Ministère des Finances, est une administration financière publique régie par l'ordonnance n° 2010-15 du 15 avril 2010 portant création, organisation et attributions de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

2.1. Organisation administrative de la DGTCP

Les services du Trésor National comprennent sur le plan territorial, une trésorerie générale, huit (8) trésoreries régionales et trente cinq (35) trésoreries départementales (TD), en raison d'une TD par département et la Perception Spéciale de Paris. Ils comportent, en outre, des trésoreries spéciales instituées pour l'encaissement des recettes publiques directement perçues par des régies financières.

L'ordonnance susmentionnée prévoit, en ses articles 6, 12 et 18, l'organisation suivante de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :

- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux ;
- la Direction des Études et de la Réglementation Comptable et Financière ;
- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) ;
- la Paierie Générale du Trésor (PGT) ;
- la Recette Générale du Trésor (RGT) ;
- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésoreries Départementales (TD) ;
- les Postes Comptables Spécialisés ;
- les Perceptions ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- le Service Informatique ;
- le Service de la Documentation et de la Communication ;
- le Service du Contentieux.

2.2. Missions de la DGTCP

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique concourt à assurer l'exécution en recettes et en dépenses du Budget Général de l'État, des Collectivités Territoriales et des Établissements publics à caractère administratif.

Dans le domaine de la gestion budgétaire et comptable, elle est particulièrement chargée de :

- la tenue de la comptabilité de l'État et de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales et des organismes publics rattachés à l'État et aux collectivités ;

- le suivi et le contrôle de l'exécution des opérations de trésorerie de l'État ainsi que de la réalisation des opérations de collecte de l'épargne au profit de l'État et des autres organismes publics ;
- la centralisation des opérations budgétaires et de trésorerie effectuées par le réseau des comptables publics et de la production périodique des états de synthèses des opérations comptables ;
- la gestion des titres et valeurs appartenant à l'État ou acquis pour le compte des collectivités territoriales ;
- la gestion de la dette publique, en liaison avec la Direction Générale du Budget ;
- le contrôle des comptables publics, y compris ceux des administrations financières et des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger ;

Dans le domaine de la réglementation comptable, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- l'élaboration des règlements de comptabilité publique ainsi que des normes et règles comptables à appliquer par les organismes publics ;
- le contrôle de l'application des normes et procédures comptables ;
- la gestion du contentieux de l'État et l'exécution des décisions de justice pour ou contre l'État en relation avec les organes judiciaires de l'État.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique participe également à :

- la définition de la politique monétaire et budgétaire du Gouvernement ;
- la préparation des lois de finances et de tous les projets de textes du Gouvernement à caractère économique ou financier ou ayant une incidence économique ou financière ;
- l'élaboration et la définition des procédures d'exécution des recettes et des dépenses.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Présentation de l'environnement économique et financier du Niger

Annexe 2 : Présentation du mécanisme de l'adjudication à prix multiples

PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DU NIGER

1. Situation économique et financière en 2013

En 2013, l'environnement macroéconomique national a été caractérisé par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES), dont celle du plan d'actions de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » ainsi que de la gestion du contexte sécuritaire régional. Il a été également marqué par la poursuite du Programme Économique et Financier (2012-2014), appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI qui a permis de renforcer la mobilisation des ressources extérieures, notamment les appuis budgétaires.

Les dernières estimations font apparaître une forte décélération de la **croissance économique** avec un taux de 4,1% en 2013 après 11,1% en 2012. Cette décélération s'explique par la baisse de la production de la campagne agricole 2013/2014 qui a entraîné un déficit céréalier de 343 000 tonnes après l'excédent de la campagne agricole 2012/2013. Cette baisse a été atténuée par l'accélération du rythme de la production locale d'hydrocarbures par la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ) en 2012.

Cette croissance s'est déroulée dans un contexte marqué par une évolution modérée des prix. **L'inflation** en moyenne annuelle, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est établie à 2,3% en 2013 contre 0,5% en 2012.

S'agissant de la situation des **finances publiques** en 2013, les **recettes internes** totales recouvrées, hors exonérations, se sont élevées à 628,5 milliards de F CFA contre 543,0 milliards de F CFA en 2012, soit une progression de 15,7%, imputable à l'amélioration des recettes fiscales intérieures et des recettes non fiscales.

La fiscalité intérieure a connu une hausse de 16,4% en 2013 pour une proportion de 91,9% des recettes fiscales. Cette évolution qui traduit les efforts du Gouvernement visant une amélioration du recouvrement des recettes (réformes fiscales, lutte contre les fraudes fiscales, amélioration du recouvrement de la TVA, limitation des exonérations), cache les faibles performances observées au niveau des impôts et taxes sur biens et services en rapport avec le ralentissement des activités économiques dans certains domaines et la lenteur observée dans la liquidation de la redevance minière.

En ce qui concerne les **recettes extérieures**, composées des dons et emprunts, elles se sont élevées à 407,3 milliards de F CFA en 2013, contre 289,5 milliards de F CFA en 2012, soit une progression de 40,7% imputable principalement à l'amélioration des dons projets qui ont atteint 251,0 milliards de F CFA en 2013, contre 123,4 milliards de F CFA en 2012.

Les résultats appréciables enregistrés en 2013 s'expliquent par une plus grande mobilisation des régies financières dans la collecte des ressources internes, par les efforts de mobilisation des concours extérieurs sous forme d'appuis budgétaires et des financements projets et par la mise en œuvre des actions de réforme de la gestion des finances publiques.

Les **dépenses totales** exécutées en 2013 se sont situées à 1022,3 milliards de FCFA, contre 799,2 milliards de F CFA en 2012, soit une hausse de 27,9%.

En 2013, les **dépenses courantes** se sont établies à 503,6 milliards de FCFA contre 405,0 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 24,3%. Cette évolution résulte d'une hausse

de 21,3% de salaires et traitements, de 31,6% des dépenses de fonctionnement, de 21,9% des dépenses de transferts et subventions et de 7,9% des autres dépenses. Elles représentent 49,3% des dépenses totales et 13,8% du PIB contre respectivement 50,7% et 11,9% en 2012.

Quant aux **dépenses en capital**, elles ont connu une hausse de 31,6% pour représenter 50,7% du total des dépenses, passant de 394,2 milliards de F CFA en 2012 à 518,7 milliards de F CFA en 2013. Cette évolution, qui s'explique en partie par l'ajout des dépenses d'un certain nombre de projets hors budget, résulte d'une baisse de 2,0% des dépenses en capital sur financement interne et d'une progression de 65,7% des dépenses en capital sur ressources extérieures. Par rapport au PIB, ces dépenses représentent 14,2% en 2013 contre 11,5% en 2012.

L'exécution des **opérations financières de l'État** est marquée par une dégradation des principaux soldes budgétaires. Le solde global hors dons passe de -256,2 milliards de FCFA en 2012 à -393,8 milliards de FCFA en 2013. Dans le même temps, le solde global (dons compris) s'est établi à -89,0 milliards de FCFA en 2013 contre -39,7 milliards de FCFA en 2012. Ils correspondent respectivement à -11,1% et -3,2% du PIB en 2013.

Le **solde global base caisse** est ressorti déficitaire, avec un besoin de financement de 401,3 milliards de FCFA en 2013. Ce besoin de financement a été couvert par les ressources extérieures pour un montant de 407,3 milliards de FCFA et un financement intérieur de 17,4 milliards de F CFA.

Pour ce qui est de la **dette publique** totale, son encours s'est établi à 801,6 milliards de FCFA en 2013 contre 725,7 milliards de FCFA en 2012, soit 21,9% du PIB. La dette extérieure occupe une place prépondérante avec une proportion de 92,1% de l'encours total.

Les **échanges extérieurs** se caractérisent par une hausse de 71 milliards de F CFA du déficit du compte des transactions courantes, essentiellement sous l'effet de la détérioration de la balance commerciale, consécutive à la forte progression des importations qui n'a pas été couverte par l'accroissement des exportations.

Rapporté au PIB, le **déficit du compte des transactions courantes**, hors dons publics, représenterait 18,3% en 2013 contre 18,7% en 2012. En relation avec l'accroissement des transferts de capital en faveur des administrations publiques, le solde des comptes des transactions courantes connaîtrait une détérioration de 71 milliards de F CFA. Le compte des opérations financières a évolué de 550,2 milliards de F CFA en 2012 à 408,8 milliards de F CFA en 2013.

Au total, la **balance globale** se solde par un excédent de 102,4 milliards de F CFA en 2013 contre 162,7 milliards de F CFA en 2012 soit respectivement 2,8% et 4,8% du PIB.

Les **agrégats monétaires** se consolident en 2013. La masse monétaire ressort en hausse de 9,9% par rapport à 2012, sous l'effet conjugué de la baisse de 4,7% du crédit intérieur et du renforcement de 23,7% des avoirs extérieurs nets.

En matière de **convergence au sein de l'UEMOA**, cinq (05) critères sont respectés en 2013, dont trois de premier rang et deux de second rang. Outre le critère de premier rang relatif au solde budgétaire de base rapporté au PIB, les critères de second rang relatifs au déficit extérieur courant hors transferts officiels rapporté au PIB nominal et le taux de pression fiscale ne sont pas respectés en 2013.

Tableau 1 : Évolution des critères de convergence au sein de l'UEMOA

	2010	2011	2012	2013	Normes
Critères de premier rang					
Solde budgétaire de base en % du PIB	-0,4	0,0	1,5	-0,3	>ou=0,0%
Taux d'inflation en moyenne annuelle	0,9	2,9	0,5	2,3	<ou=3,0%
Taux d'endettement	21,5	20,1	20,6	24,9	<ou=70,0%
Non accumulation d'arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	Accumu=0,0
Critères de second rang					
Ratio masse salariale en % des recettes fiscales	34,7	32,4	34,3	32,6	<ou=35,0%
Ratio des investissements publics financés sur ressources propres rapportés aux recettes fiscales	27,7	23,9	40,1	33,7	>ou=20,0%
Taux de pression fiscale	12,8	16,1	14,5	15,8	>ou=17,0%
Solde extérieur courant hors dons en % du PIB	-25,4	-24,9	-18,7	-18,3	>ou=-5,0%

Source : CNPE/MF

Au sein de la **CEDEAO**, tous les critères de premier rang sont respectés en 2013. Au niveau des critères de second rang, seul le critère portant sur le taux de pression fiscale n'est pas respecté en 2013.

Tableau 2 : Évolution des critères de convergence au sein de la CEDEAO

	2010	2011	2012	2013	Normes
Critères de premier rang					
Solde du solde global dons compris en % du PIB	-2,4	-1,9	-1,2	-3,2	>ou=-4,0%
Taux d'inflation en moyenne annuelle en %	0,9	2,9	0,5	2,3	<ou=3,0%
Financement déficit budgétaire/BCentrale/%RFn-1 (%)	0,0	0,0	0,0	0,0	<ou= 10%
Réserves brutes en mois d'importations (nombre)	6,4	7,1	5,7	6,0	>ou=6,0
Critères de second rang					
Non accumulation d'arriérés paiement/gestion courante	0,0	0,0	0,0	0,0	Accumu=0,0
Ratio masse salariale en % des recettes fiscales	34,7	32,4	34,3	32,6	<ou=35,0%
Taux d'endettement	21,5	20,1	20,6	20,8	<ou=70,0%
Ratio des investissements publics financés sur ressources propres rapportés aux recettes fiscales	27,7	23,9	40,1	33,7	>ou=20,0%
Taux de pression fiscale	12,8	16,1	14,5	15,8	>ou=17,0%
Stabilité du taux de change nominal	Stable	Stabl	Stable	Stable	+/- 10,0%
Taux d'intérêt réel (en%)	2,6	0,6	3	1,2	Positif

Source : CNPE/MF

2. Perspectives macroéconomiques en 2014

Les objectifs de politiques économiques pour l'année 2014 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Économique et Social (PDES 2012-2015) dont le but est d'assurer une coordination et une gestion plus efficace des politiques publiques. Ils s'inscrivent aussi dans la poursuite de l'accroissement des investissements publics surtout dans les infrastructures et la mise en œuvre plus large de l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent le Nigériens), le tout dans un contexte de sécurité renforcée. Parmi les principaux objectifs qui seront poursuivis, on note :

- la maîtrise de l'eau et le développement de l'irrigation à l'effet de réduire la dépendance de la production agricole aux aléas climatiques ;
- la recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois ;
- la poursuite du programme économique et financier avec le FMI ;
- le développement des infrastructures ;
- la poursuite des réformes favorables au processus d'intégration.

La réalisation de ces objectifs devrait se traduire par les évolutions ci-dessous :

2.1. Croissance économique et inflation

En 2014, le taux de croissance du PIB réel serait de 8,9% contre 4,1% en 2013, soutenu par les secteurs rural, minier et pétrolier. Les secteurs des infrastructures et des transports devraient contribuer également à conforter cette évolution. Cette croissance s'expliquerait par la reprise du rythme de progression attendue des secteurs agricole et minier. Le secteur rural continuerait d'être le moteur traditionnel de la croissance et bénéficierait d'un soutien massif des dépenses publiques consacrées aux cultures irriguées à travers l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». La croissance de l'économie serait également impulsée par le renforcement de l'extraction et du raffinage du pétrole avec l'augmentation attendue du volume de production pétrolière et la poursuite de l'activité de recherche. A cela, il faut ajouter la construction des infrastructures dans les domaines des routes, de l'éducation et de la santé, ainsi que le dynamisme des activités des transports.

En termes d'offre, les évolutions sectorielles se présentent comme suit :

- le taux de croissance du secteur primaire s'établirait à 5,4% en 2014 contre -0,03% en 2013. Cette accélération est essentiellement liée à la branche agriculture qui progresserait de 6,6% contre -2,0% en 2013, en lien avec l'hypothèse d'un volume pluviométrique plus important que celui de l'année précédente.
- le taux de croissance du secteur secondaire s'établirait à 7,0% en 2014 contre 7,3% en 2013. La performance du secteur secondaire est en rapport avec l'hypothèse de la poursuite des grands chantiers dans les secteurs miniers et pétroliers.
- Pour ce qui est du secteur tertiaire, le taux de croissance serait de 5,1% en 2014 contre 6,7% en 2013. Cette décélération serait particulièrement imputable aux activités d'administration publique 5,7% contre 11,4% en 2013.

Du côté de la demande, les évolutions se présenteraient comme suit :

- La consommation finale progresserait de 5,0% en 2014 après 4,5% en 2013, nonobstant la baisse de la production agricole en 2013 qui devrait constituer l'essentiel du revenu

des ménages en 2014. Cette évolution résulterait d'une hausse de 4,8% de la consommation finale des ménages et d'une progression de 5,9% de la consommation finale publique.

- Les investissements progresseraient de 25,8% en 2014 contre 2,6% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) publique qui augmenterait de 59,7% en 2014, en liaison avec la bonne exécution du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) notamment la poursuite des projets structurants, la FBCF privée devant connaître une hausse de 9,4%.
- Les exportations devraient progresser de 12,6% en 2014 en rapport avec une évolution normale des activités extractives au niveau du secteur secondaire et de la reprise des exportations des produits agricoles liés à la bonne campagne hivernale.
- Les importations afficheraient une croissance de 16,0% en 2014 grâce essentiellement à une hausse de la demande de biens intermédiaires et d'équipement.

En ce qui concerne l'inflation, l'on s'attend à une évolution modérée des prix en rapport avec la poursuite de la politique de constitution des stocks alimentaires de sécurité et d'approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante avec un taux de 2,3%.

2.2. Finances publiques et dette publique

En matière de finances publiques, l'on s'attend à une stabilisation du solde global hors dons, en rapport avec le renforcement des mesures visant à optimiser les recettes fiscales dont le recouvrement de 120 milliards de FCFA de taxes dans le domaine de la téléphonie et la maîtrise de la progression des dépenses courantes. Ainsi, il est attendu une hausse des recettes fiscales de 38,6% et une progression des dépenses courantes de 13,1%. Ces évolutions se traduiraient par un déficit global avec dons de 7,5% du PIB.

Le tableau qui suit présente la situation des principaux agrégats des finances publiques en 2013 et les perspectives pour 2014.

Tableau 3 : Évolution des agrégats des finances publiques

	2013	2014
Recettes totales	628,5	838,5
<i>Recettes fiscales</i>	557,3	800,0
<i>Recettes non fiscales et budgets annexes</i>	51,2	38,5
Dépenses totales	1022,3	1465,5
<i>Dépenses courantes</i>	503,6	569,7
<i>Traitements et salaires</i>	188,2	210,9
<i>Dépenses en capital et prêts nets</i>	518,7	895,8
<i>Dépenses d'équipement sur ressources propres budgétaires</i>		427,9
<i>Dépenses d'équipement sur ressources extérieures</i>	324,1	467,9
Solde global hors dons	-393,8	-627,0
Solde global y compris dons	-89,0	-322,8
Variation des arriérés (réduction -)	-7,5	-3,0
Solde global (base encaissements/décaissements)	-401,3	-630,0
Financement	401,3	630,0
<i>Financement extérieur</i>	407,3	592,4

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

Descriptif du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix et dans la limite du montant mis en adjudication.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

Exemple pratique

Soit l'adjudication à prix multiples d'obligations du Trésor ayant, entre autres, les caractéristiques suivantes :

Valeur nominale unitaire : 10.000 F CFA

Montant mis en adjudication : 20 milliards de FCFA

X a souscrit pour un montant total de 10 milliards de FCFA :

- 4 milliards de F CFA à 10.000 FCFA
- 4 milliards de F CFA à 9.990 FCFA
- 2 milliards de F CFA à 9.950 FCFA

Y a souscrit pour un montant total de 11 milliards de F CFA :

- 3 milliards de FCFA à 10.000 FCFA
- 2 milliard de FCFA à 9.998 FCFA
- 7 milliards de FCFA à 9.995 FCFA

Z a souscrit pour un montant total de 7 milliards de FCFA :

- 4 milliards de FCFA à 9.985 FCFA
- 3 milliards de FCFA à 9.970 FCFA

Les soumissions retenues permettant d'obtenir le montant de 20 milliards de FCFA sont celles effectuées à un prix variant entre 9.990 FCFA et 10.000 FCFA soit {20 Mds = 4 Mds (à 10.000 FCFA) + 3 Mds (à 10.000 FCFA) + 2 Mds (à 9.998 FCFA) + 7 Mds (à 9.995 FCFA) + 4 Mds (à 9.990 FCFA)}.

Ainsi toutes les soumissions de **Y** et les deux premières soumissions de **X** sont acceptées. Par contre, aucune soumission de **Z** n'est retenue. Les soumissions de l'investisseur **Z** et une des soumissions de l'investisseur **X** sont rejetées car les montants proposés permettent d'avoir un cumul de montants de 31 milliards de FCFA qui est supérieur au montant mis en adjudication.

Le prix pour lequel le montant cumulé égale ou excède le montant mis en adjudication est appelé le prix marginal. Dans l'exemple, le prix marginal est de 9.990 FCFA.

Lorsque plusieurs soumissions sont exprimées au prix marginal, elles sont servies proportionnellement au montant nécessaire pour absorber le montant mis en adjudication.

3. Liste des directions nationales de la BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Telex: BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet: <http://www.Bceao.int>

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82Télex : 5 211 BCEAO

COTONOU Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

Ouagadougou , Avenue Gamal Abdel Nasser

BP : 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 221

COTE D'IVOIRE

Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel

et avenue Delafosse

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Téléfax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41/ 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

Télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général de Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : 3159

tel : (221) 33 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 33 823 57 57

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Téléfax: (228) 221 76 02

4. Secrétariat chargé de l'organisation de l'adjudication

DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE NIGER

AGENCE PRINCIPALE DE NIAMEY

SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Contact : M. Sama MAMANE
Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau
BP 487-Niamey-Niger
FAX : (227) 20-73-47-43
Tél. : (227) 20-72-24-91-92
E-mail : smamane@bceao.int

Contact : M. Souleymane BARMOU
Adresse : Rue de l'Uranium 8001 Niamey Plateau
BP 487-Niamey-Niger
FAX : (227) 20-73-47-43
Tél. : (227) 20-72-24-91-92
E-mail : sbarmou@bceao.int

AGENCE UMOA-TITRES

Contacts : Mme Nasrine CHOBLI
Mr Babacar TOURE

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 4709 RP Dakar - Sénégal
FAX : (221) 33 839 45 57
Tél. : (221) 33 839 08 14
E-mail : adjudications@umoatitres.org